

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL D'AIDE-
SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE : 8210 11 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL D'AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adulte, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à accompagner l'étudiant/l'étudiante dans l'élaboration de son projet professionnel en cernant son rôle dans les différents lieux professionnels où il/elle pourra exercer et appréhender le système de soins.

Elle permet à l'étudiant/étudiante, de découvrir les différentes facettes du métier d'aide-soignant/aide-soignante, d'être sensibilisé/sensibilisée aux valeurs du secteur et de la profession, d'identifier ses propres atouts, aspirations, intérêts et motivations en se situant dans une équipe multidisciplinaire de soins.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématiques,

- ◆ utiliser les quatre opérations fondamentales et opérer sur des nombres naturels et décimaux limités en millièmes ;
- ◆ effectuer des calculs de pourcentage et de la règle de trois ;
- ◆ concevoir des mesures de masse, de capacité et de longueur.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI),

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D),

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique,

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable :

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation du SFMQ annexé à ce dossier pédagogique,

dans les limites de sa fonction,

dans le respect du délai imparti,

- ♦ de présenter son projet professionnel à ce stade de la formation¹ :
 - comparer ses représentations initiales du métier d'aide-soignant/aide-soignante avec ses représentations actuelles,
 - exprimer ses atouts et ses difficultés pour le métier,
 - exprimer ses préférences et ses aspirations pour son métier futur à travers l'expérience acquise au sein de l'UE.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de clarté avec laquelle l'étudiant/étudiante s'exprime,
- ♦ le niveau d'argumentation dans sa description et dans sa présentation,
- ♦ le niveau de précision apporté à la réalisation de la tâche.

¹ Projet évolutif car apprentissage spiralaire, présentation sur base d'un outil/support d'accompagnement du parcours de formation (portfolio, dossier d'apprentissage...)

4. PROGRAMME DES COURS

à partir de situations exemplatives, de témoignages et/ou de visites de lieux de soins,

4.1. Construire son projet professionnel : méthodologie et identité professionnelle du métier d'aide-soignant/aide-soignante

L'étudiant/étudiante sera capable :

- ♦ d'expérimenter des pistes méthodologiques pour construire son projet professionnel :
 - exemples d'outils d'accompagnement du parcours de formation (portfolio, dossier d'apprentissage, toile d'araignée de ses compétences...),
 - utilité de l'outil en fonction des visées recherchées et mode d'emploi ;
- ♦ d'aborder l'identité professionnelle, la professionnalisation et les limites de la fonction au sein d'une équipe structurée et/ou pluridisciplinaire dans un contexte de délégation ;
- ♦ de présenter succinctement le métier d'aide-soignant/aide-soignante et les notions d'analyse des pratiques professionnelles :
 - rôle et tâches spécifiques relatives à la profession de l'aide-soignant/aide-soignante dont celles précisées dans la législation et limites du métier,
 - finalités et enjeux de l'analyse de pratiques professionnelles et techniques de questionnement des pratiques (confrontation et partage de sa réalité d'apprentissage à celle des autres apprenants, notion du « récit de vie » ...),
 - qualités humaines et professionnelles requises,
 - contraintes exigées par l'exercice du métier, par exemple : extrait du casier judiciaire, santé, horaires de travail...,
 - organisation et exigences de la profession,
 - exemples d'outils d'aide à l'identification de ses atouts, ses potentialités et ses difficultés,
 - aspects professionnels qui peuvent attirer ou rebuter,
 - rôle et limites de chaque intervenant auprès du BS (bénéficiaire de soins) et/ou travaillant avec l'aide-soignant/aide-soignante, notions d'équipe pluri- et multidisciplinaire de soins et d'équipe structurée en lien avec la profession d'aide-soignant/aide-soignante, place de l'aide-soignant/aide-soignante dans la chaîne des soins,
 - liens entre les professions d'infirmier/infirmière et d'aide-soignant/aide-soignante et le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante dans sa relation de délégation à l'infirmier/infirmière,
 - lien entre la qualité des soins et savoir-faire et savoir-être de l'aide-soignant/aide-soignante,
 - ...

4.2. Travaux pratiques : Construire son projet professionnel

L'étudiant/étudiante sera capable :

- ♦ de comparer sa représentation personnelle avec la réalité du métier d'aide-soignant/aide-soignante ;
- ♦ d'identifier ses atouts et ses difficultés pour le métier d'aide-soignant/aide-soignante.

4.3. Introduction à la déontologie et au cadre de travail de l'aide-soignant/aide-soignante

L'étudiant/étudiante sera capable :

- ♦ de s'initier au questionnement éthique et déontologique : situations déontologiques type (maltraitance, divulgation du secret professionnel, dépassement de son champ de compétence...);
- ♦ d'identifier les champs disciplinaires nécessaires au métier pour mieux comprendre leur importance ;
- ♦ d'évoquer les soins en Belgique et les différents milieux professionnels de l'aide-soignant/aide-soignante :
 - l'entreprise, les spécificités des différents terrains professionnels (hôpitaux, MRS, centres pour personnes en situation de handicap, soins à domicile...) avec une comparaison du rôle de l'aide-soignant/aide-soignante au sein de ces différents terrains,
 - la protection sociale (chômage, syndicats...),
 - l'organisation de la santé à travers les différents niveaux de compétences politiques en Belgique (commune, ville, province, région, communauté, état fédéral, Europe, ...),
 - la santé publique, se soigner en Belgique, la sécurité sociale, le lien avec les mutuelles,
 - le rapport entre le privé et le public,
 - ... ;
- ♦ d'expliquer les liens entre la vie quotidienne et les soins (pharmacie familiale, remboursement d'une consultation chez le dentiste...).

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Construire son projet professionnel : Méthodologie et identité professionnelle du métier d'aide-soignant/aide-soignante	CT	F	26
Travaux pratiques : Construire son projet professionnel	PP	L	12
Introduction à la déontologie et cadre de travail de l'aide-soignant/aide-soignante	CT	B	20
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			72

8. ANNEXE : « Référentiel » du SFMQ - RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION

UAA	CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL D'AIDE-SOIGNANT
-----	---

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA :**Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**Tâches :

- Présenter son projet professionnel à ce stade de la formation²:
 - comparer ses représentations initiales du métier d'aide-soignant/aide-soignante avec ses représentations actuelles
 - exprimer ses atouts et ses difficultés pour le métier
 - exprimer ses préférences et ses aspirations pour son métier futur à travers l'expérience acquise au sein de l'UAA
- ~~- Décrire, par l'observation, une situation professionnellement significative en différenciant les éléments objectifs et subjectifs³~~

Éléments fournis à la personne candidate :

- une situation professionnellement significative observable (observation via divers dispositifs : en milieu de soins, en vidéo, par des jeux de rôle...)
- l'outil/support de présentation de son projet professionnel (portfolio, dossier d'apprentissage...)
- les consignes de présentation de son observation et de son projet professionnel

Temps de réalisation :

- maximum 15 minutes pour la présentation du projet du candidat/de la candidate en ce compris les questions de clarification du jury.
- maximum 1H pour la tâche d'observation.

Mise en situation :

- pour la tâche d'observation : mise en situation réelle ou fictive (observation via divers dispositifs : en milieu de soins, sur vidéo, jeux de rôle...)
- pour la présentation de son projet professionnel : liberté laissée à l'OEF

Complexité :

- Tâche 1 :
 - pour que le candidat/la candidate puisse comparer ses représentations, il est impératif de garder des traces de la représentation initiale qu'il s'était faite du métier en début de parcours d'apprentissage.
- Tâche 2 :
 - la visée n'est pas d'avoir une observation exhaustive. Le but est que le candidat/la candidate distingue les éléments subjectifs des éléments objectifs pour la plupart de ses observations.

Autonomie

La personne candidate réalise les tâches demandées dans le respect des consignes fournies, en initiant une démarche réflexive et en s'impliquant personnellement dans son projet de formation professionnelle.

Remarque : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des conceptrices/concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs/conceptrices veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux personnes candidates en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendu.

² Projet évolutif car apprentissage spiralaire, présentation sur base d'un outil/support d'accompagnement du parcours de formation (portfolio, dossier d'apprentissage...).

³ La visée n'est pas d'avoir une observation exhaustive. Le but est que le candidat distingue les éléments subjectifs des éléments objectifs, c'est-à-dire une des premières étapes de la démarche réflexive.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION *S.F.M.Q.*

CRITÈRES INCONTOURNABLES ⁴	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ⁵ Oui/Non
Critère 1 : CONFORMITÉ DU RÉSULTAT	1.1 La personne candidate fait la différence entre éléments objectifs et subjectifs pour la plupart de ses observations	...
	1.2 La personne candidate présente au moins un de ses atouts et au moins une de ses difficultés pour le métier d'aide-soignant	...
Critère 2 : COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.1 Le parcours de la personne candidate, dans sa formation d'aide-soignant/aide-soignante, est amorcé	...
	2.2 La personne candidate s'exprime sur son choix de formation ⁶ et l'explique	...
Critère 3 : RESPECT DES RÈGLES ET PRINCIPES PROFESSIONNELS	Néant	...
Critère 4 : COMMUNICATION	4.1 La communication verbale et non verbale du candidat/de la candidate est adaptée à la situation	...

⁴ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁵ Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

⁶ La personne candidate confirme ou infirme son choix de formation d'aide-soignant/aide-soignante
Construire son projet professionnel d'aide-soignant/aide-soignante